

UN FLOU PAS VRAIMENT ARTISTIQUE



Pour l'administration, l'essentiel est sauf... Elle a fait passer en CTPC le décret de création des DISI (Direction des Services Informatiques). C'était à l'évidence son principal objectif du jour. Tout naturellement, les débats se sont d'abord focalisés sur des points de méthodes, sur la forme et le contenu du dialogue social. En effet, la fiche de travail jointe à la convocation de ce CTPC ne reprenait que très partiellement le contenu ainsi que les engagements pris par la DG au fil des nombreux groupes de travail qui se sont étalés durant les trois dernières années.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, au travers d'abord de sa déclaration liminaire (cf le site snuisudtresor.fr) puis dans son exposé, a rappelé son opposition maintes fois réaffirmée au projet de l'administration avant de revenir, en détail, sur un certain nombre de points touchant à la fois au dialogue social à venir, à la gestion des personnels, à leurs régimes indemnitaires et à l'exercice des métiers.

Dialogue social

Le DGA a reconnu, en séance, que la constitution des DISI était de nature à engendrer une régression du dialogue social dans les services informatiques, validant ainsi nos observations, notamment sur l'éloignement qui sépare le siège de la DISI, lieu naturel du dialogue social et les établissements.

Il a affirmé sa volonté et celle de la DG d'offrir aux représentants des personnels toutes les facilités pour exercer de manière optimale leurs mandats... sans en donner le détail et en renvoyant à de futures discussions.

Seule «avancée» annoncée en séance : les instances de dialogue se dérouleront de manière tournante sur l'ensemble des résidences d'une même DISI.

Concernant la période transitoire, du 1er septembre, date de mise en place officielle des DISI, au 15 novembre, date du début du mandat des futurs élus, ce sont les instances actuellement constituées qui assureront ce dialogue social (CTP, CHS-S et CAPL des ex-CSI, CTPL, CAPL et CHS-DI des directions d'implantation des ex-DIT) dans le cadre de réunions communes.

Gestion des personnels

Le DGA est revenu en les validant sur l'ensemble des garanties accordées aux agents dans le cadre de la mise en place des DISI : droit au retour, garantie de maintien à la résidence etc...

Il a par ailleurs confirmé que les agents des CMI et CMIB conservent, tout en étant rattachés administrativement et fonctionnellement à l'établissement informatique (CSI ou DI) le plus proche, leurs résidences d'affectation actuelle et demeurent dans les locaux dans lesquels ils sont logés aujourd'hui.

Les administratifs des DI, en particulier ceux des Services Liaisons Recouvrement seront rattachés transitoirement à leur DDFiP /DRFiP d'origine.

La situation des autres administratifs pourra être revue à l'issue de la mise en place des DISI : «tout ne s'arrête pas au 1er septembre» a déclaré M. Rambal.

Dans les prochains jours les agents CMI et GSM seront sollicités pour faire valoir leur droit d'option : rejoindre ou non la DISI. Les GSM qui n'exercent pas à 100 %, qualifiés ou non se verront offrir, au cas par cas, la possibilité de rejoindre également la DISI.

Dans les établissements, l'affectation se fera désormais sur la base des qualifications détenues sans qu'il soit possible au responsable d'un ESI ou au responsable de la DISI, d'affecter les agents sur des postes et/ou activités qui ne correspondraient pas à cette qualification.

Le DGA ne s'est cependant pas prononcé sur notre demande récurrente de procéder à des affectations les plus fines possibles, vérifiées et validées par les CAP compétentes sur des postes clairement déterminés (CID, SIL, AT, autres métiers techniques..).

Régimes indemnitaires

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a revendiqué, pour l'ensemble des agents de la sphère informatique, l'application du régime indemnitaire le plus favorable, c'est-à-dire, sauf exceptions, celui de centrale, accordé précédemment aux agents de l'ENFIP.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires appuie cette revendication sur le fait que les missions des ESI et des DISI sont des missions nationales et que l'administration doit tirer toutes les conséquences de sa décision politique de regrouper, dans une entité unique, tous les personnels informaticiens et les administratifs qui concourent au bon fonctionnement des structures.

Concernant les emplois techniques, l'Union considère qu'ils sont par essence des postes qualifiés et que tout agent affecté sur ces postes et qui détient la qualification doit percevoir la prime informatique correspondante : l'Union a demandé et obtenu le retrait de la règle du 1/200 en vigueur à l'ex-DGI pour déterminer qui touche la TAI parmi les personnels qualifiés.

L'Union a également obtenu la réouverture au plus vite du chantier indemnitaire notamment celui des « faisant fonctions » qui est différent dans les deux ex-directions.

La DG n'a pas voulu accéder à notre demande d'harmonisation générale, ni même à l'harmonisation des régimes indemnitaires des assistants de proximité qui restera donc différent selon les situations rencontrées, ce qui ne manquera pas de créer des tensions.

In fine, la création des DISI est sans effet sur les régimes indemnitaires actuellement détenus par les agents qui rejoignent la DISI.

Exercices des métiers

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est intervenu sur la situation du siège des DISI, sur l'activité des futures CID et sur la situation de certains services en charge des réseaux (Limoges notamment) et qui voient leur activité réduite du fait d'un découpage que le syndicat a qualifié, au mieux d'un Yalta de l'informatique au pire d'un vulgaire charcutage électoral de mauvais aloi.

Concernant l'installation physique et géographique du siège des DISI, l'administration, après avoir, dans un premier temps, arrêté une position (installation dans les locaux des CSI sièges de la DISI) a accepté d'en étudier une autre. Elle a alors considéré que sa position initiale était la plus pertinente. Elle mandate aujourd'hui les futurs chefs de DISI pour étudier, encore une fois, l'éventuelle installation de ces services dans quelques DI ? !

Pour le syndicat, peu importe l'endroit où se situera le siège à condition que ce soit sans effet négatif sur les personnels.

Concernant les CID, l'administration, sur la demande insistante de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, a confirmé que les utilisateurs pourraient continuer de solliciter directement et sans passer de manière systématique par l'assistance téléphonique, les agents des CID qui seront dotés de l'outil de suivi des incidents (Concursive). Par contre et nous l'avons relevé, l'administration est restée muette sur les SIL et l'assistance téléphonique.

Beaucoup de sujets restent en suspens à l'issue de ce CTPC qui devait être de pure forme et que nous avons dû transformer en véritable groupe de travail pour pallier les attermolements de l'administration. Cette dernière s'est engagée (une nouvelle fois) à fournir rapidement une fiche de synthèse complète sur la mise en œuvre des DISI ainsi qu'une version actualisée du « questions/réponses » diffusée une première fois dans les services.

La DG a indiqué qu'elle convoquerait rapidement de nouveaux groupes de travail afin d'affiner l'ensemble des sujets qui doivent encore l'être. Pour nous, il s'agit prioritairement :

- de l'assistance téléphonique (PUV, pilotage...),
- des SIL (support aux infrastructures locales),
- des règles de gestion et de vie quotidienne (horaires, heures supplémentaires, astreintes, travail en équipe...),
- les rémunérations.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a voté contre le projet de décret installant les DISI.



BULLETIN DE CONTACT



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance : _____

GRADE : _____ ECHELON : _____ TEL : _____

ADRESSE ADMINISTRATIVE : _____

ADRESSE mel : _____

Je souhaite recevoir des informations par mel OUI NON

J'accepte de distribuer la presse syndicale OUI NON

Je souhaite adhérer à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires OUI NON

Signature :

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à : Union SNUI-SUD Trésor Solidaires
Boîte 29, 80 rue de Montreuil 75011 Paris - Tel 01.44.64.64.44 - snuisudtresor.fr - union@snuisudtresor.fr